Yverdon-les-Bains

Municipalité

26 juin 2025

CO25.05

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

un dépassement du crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- pour la restauration du Château, étape XXVIII Tour des Gardes (PR24.24PR)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les travaux de rénovation de la Tour des Gardes du Château (étape XXVIII) avancent selon la planification prévue et sans trop de difficultés ou surprises particulières, hormis sur un point concernant la pierre naturelle, développé ci-dessous.

Plusieurs prestataires externes spécialisés ont œuvré pour l'étude et l'analyse financière des travaux de cette étape, comme pour les étapes précédentes et pour les suivantes. En ce qui concerne la pierre de taille, un atelier spécialisé est en charge d'analyser les problématiques liées à la pierre naturelle, ainsi que de rédiger le cahier des charges pour les mises en soumissions.

Si tout s'est parfaitement bien déroulé sur les deux premières étapes, il n'en est pas de même pour l'étape en cours. En effet, lors de la quantification des pierres à remplacer, une grossière erreur de calcul s'est produite, avec une indication du volume des pierres à remplacer totalement erronée. L'entreprise adjudicataire des travaux de pierre naturelle a relevé, à l'attention de l'architecte en charge du suivi des travaux, qu'une erreur manifeste lors de ses prises de mesures définitives sur place était apparue en rapport à l'appel d'offres. Selon le devis complémentaire reçu, il manque 20 m^3 de pierre à CHF 8'800.-/m^3 HT, soit un coût de CHF 176'000.- HT. Par ailleurs, un complément d'installation de chantier et la taille au pic entraînent un coût supplémentaire de CHF 16'750.- HT. Compte tenu du rabais complémentaire de 2% consenti par le tailleur de pierre, en plus des 3% déjà accordés, la plus-value des travaux se monte à environ CHF 198'000.- TTC. Cette plus-value a été analysée par l'expert et par l'architecte en charge du suivi des travaux, qui ont validé le bien-fondé des calculs et coûts.

Cette situation ne devrait pas impacter notablement le calendrier du chantier. En effet, le temps nécessaire pour effectuer ce travail additionnel reportera la fin des travaux d'un mois (sous réserve de conditions climatiques normales), mais sera en principe sans conséquence pour le Marché de Noël.

Le coût supplémentaire, devisé à CHF 198'000.- TTC, ne peut pas être imputé directement sur le crédit d'investissement accordé pour l'étape XXVIII Tour des Gardes (PR24.24PR), vu que celui-ci ne présente pas un solde disponible suffisant pour absorber une telle plus-value.

Seule la moitié de ce montant pourra être imputée sur ce crédit, tout en laissant un disponible d'environ CHF 65'000.- pour divers et imprévus, liés à divers petits travaux complémentaires inhérents à une rénovation d'un bâtiment de ce type.

Cependant, comme l'étape précédente de restauration du Château XXVII Tour de la Place (PR 22.28PR), dont les travaux sont achevés en laissant un solde de crédit disponible très confortable de plus de CHF 330'000.-, la Municipalité a pris la décision d'y imputer le solde de cette plus-value, soit CHF 100'000.-. Comme les travaux sont de nature identique et portent sur le même objet, s'agissant simplement d'une autre étape, une demande de crédit additionnel apparaît en effet disproportionnée et peu utile. A relever également que le crédit relatif à l'étape XXVI Tour des Juifs (PR 21.16PR), toujours ouvert, laisse également apparaître, à ce jour, un solde disponible de plus de CHF 175'000.-.

Lors de la dernière séance de la Commission de restauration, l'Association pour la Restauration du Château d'Yverdon-les-Bains (ARCHY) a confirmé prendre à sa charge 50% de la plus-value annoncée, comme pour le reste de l'immeuble. La Direction générale des immeubles et du patrimoine de l'Etat de Vaud, Direction des monuments et des sites (DGIP-DMS) va également étudier la possibilité d'un complément de subvention pour ce point.

◊◊◊◊◊◊

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire adjointe :

P. Dessemontet L. Pellerin